
cahiers de documentation syndicale - n° 378 - octobre 2020

édito

UNE RENTRÉE NORMALE ?

« C'est une rentrée normale », Blanquer ne cesse de le claironner depuis la mi-août, sans doute grisé par un dernier tour de paddle ou bien déçu de n'avoir pas décroché une promotion gouvernementale.

Son aveuglement idéologique le rend sourd aux difficultés rencontrées par les élèves à l'issue de 4 mois éloignés d'une scolarité normale. Nous faisons pourtant le constat tous les jours que les demandes du SNES-FSU de recrutements supplémentaires et d'aménagements des programmes sont des nécessités absolues. Le renvoi hors de la classe, par le biais exclusif d'heures supplémentaires, de la prise en charge des difficultés scolaires ne peut faire office de politique éducative, sauf à vouloir dresser un écran de fumée devant des conditions d'encadrement indignes de la 5^{ème} ou 6^{ème} puissance mondiale.

Pourtant, les suppressions d'emplois programmées dans le Second degré pour la rentrée 2021, la poursuite à marche forcée des réformes du lycée et du bac, dont le calendrier intenable vient d'être précisé, l'abandon du collège à ses effectifs pléthoriques et injonctions impossibles, vont encore aggraver la situation. C'est sans doute cela une rentrée normale pour Blanquer !

La crise sanitaire et le regain de l'épidémie auraient pourtant dû faire que cette rentrée soit tout sauf normale. Les conséquences économiques de cette crise, qui puise en partie son origine dans des décennies d'asphyxie du Service Public de santé, sont, et seront, bien plus coûteuses pour les finances publiques, qu'un investissement dans le Service public d'Éducation et dans le Service public en général. Mais finis les grands discours présidentiels les soirs de confinement, c'est en cela que cette rentrée est somme toute normale : un président libéral, qui mène une politique libérale, de courte vue.

Ne nous résignons pas, ne laissons pas la Covid occuper tout l'espace, débattons de nos conditions d'exercice, de ce que devraient être nos métiers, de ce que nous voulons pour nos élèves et notre société. Ne laissons pas le champ libre à Macron.



RÉFORME DU LYCÉE : LA SAISON 1 ÉTAIT MAUVAISE, LA SAISON 2 EST PIRE

Les spécialités en classes de Premières générales : un retour brutal à la réalité

La mise en œuvre à marche forcée de la réforme du lycée pendant l'année scolaire 2018-2019 a bien souvent contraint les élèves de seconde à choisir à l'aveugle leurs spécialités de premières générales pour la rentrée 2019. Forts de l'expérience de leurs camarades plus âgés, les élèves entrant en première générale à la rentrée 2020 ont fait des choix différents. Quels constats pouvons-nous faire à l'échelon académique ?

Premier constat : les spécialités scientifiques souffrent. La part des élèves choisissant les spécialités maths, SVT et PC s'élève respectivement à 66,4, 49,5 et 45,8 %, soit un recul de 5,7, 4,1 et 2,1 points par rapport à l'année scolaire 2019-2020. La triplette maths/PC/SVT est ainsi en chute libre de 5,1 points, les autres triplettes ne connaissant pas de variations majeures. Les maths ayant été écartés du tronc commun, cela signifie que plus d'1/3 des élèves arrêtent définitivement les maths en fin de seconde (cela concernait moins de 10 % des élèves avant la réforme actuelle, c'est-à-dire les élèves de terminale L sans l'option maths). On mesure l'impact négatif en termes d'accès à une culture commune et bien entendu en termes de choix d'orientation forcément restreints. Plus de la moitié des élèves cessent aussi de recevoir les enseignements de sciences expérimentales. L'enseignement scientifique, aux horaires limités et aux programmes mal ficelés, ne peut combler ces manques. La réalité met en échec les objectifs affichés du ministère (revaloriser l'enseignement des sciences en France, annonces sur les maths...). Dans la même logique, le choix de la spécialité SI est aussi en baisse. Seule la spé NSI maintient ses effectifs. Il est urgent de s'interroger sur les raisons d'une telle désaffection : trop fortes ambitions des

programmes déconnectés de la réalité des élèves, absence de moyens de remédiation...

Le recul de spécialités scientifiques se reporte sur les enseignements littéraires et de sciences humaines. HLP progresse de 3,8 points, SES de 3 points, les spécialités linguistiques (LLCER et AMC) de 2,6 points, HGGSP de 1,9 points. Là encore cependant, les difficultés s'accumulent : effectifs lourds, ambitions démesurées des programmes difficiles à satisfaire dans le temps imparti...

L'effondrement des LVC et du latin est notable.



Les spécialités en classes de terminales générales

La réforme du lycée se mettant en place pour la première fois en terminale en cette rentrée 2020, il est difficile d'analyser les données avec le recul nécessaire.

Un constat s'impose cependant : l'obligation de l'abandon d'une spécialité à la fin de la classe de première est un moment compliqué et angoissant pour les jeunes. Difficile d'être certain.e de prendre la « bonne » option alors que les élèves hésitent encore souvent sur leurs choix d'orientation et que les attentes du supérieur restent souvent peu claires et mal définies. Supprimer une spécialité, c'est souvent renoncer totalement à cet enseignement pourtant souvent corrélé aux autres disciplines dans l'enseignement supérieur ! Le choix peut relever du pari.

On constate que les doublettes recouvrant l'ancienne série S rassemblent toujours largement les élèves (46%), mais concernent un peu moins de lycéens que l'ancienne série S (54%). Beaucoup moins d'élèves épousent des choix relevant précédemment de la série ES, 22,9% contre 30%, ou de la série L, 9,7% contre 15%. 21,4% des lycéens ont ainsi fait des choix qu'ils n'auraient pu faire précédemment, à la satisfaction de Blanquer sans doute, mais sans que personne, à l'heure actuelle, ne puisse

dire ce qu'il en sera de l'accès de ces jeunes à l'enseignement supérieur.

BAC : des E3C aux EC, un calendrier intenable !

Contesté de toute part, le bac Blanquer et sa déclinaison en épreuves communes de contrôle continu (E3C) ont été noyés par une session 2020 marquée par l'annulation des épreuves nationales du bac. Les épreuves de Première générale et technologique, de français, l'enseignement scientifique, la spécialité abandonnée ont basculé en contrôle continu tandis que le reste de la session 2 des E3C a été purement annulé. En cette rentrée, le ministère refuse de tenir compte des circonstances exceptionnelles de l'année scolaire et maintient à tout prix des épreuves locales. Au cœur de l'été sont donc parues les notes de service transformant les E3C en « évaluations communes », EC, comme si le problème n'était que sémantique. L'injonction à organiser ces évaluations communes sur

le temps ordinaire des cours est affirmée dans la note de service, relayée par certains chefs d'établissement zélés.

L'examen, encore national, conditionné par des contraintes d'emplois du temps et de moyens, voit ainsi sa légitimité se limiter dangereusement à celle du lycée d'origine. Il est indispensable de maintenir dans nos lycées des conditions de passage acceptables, tant pour les élèves que pour les enseignants : demi-journées banalisées pour les épreuves, temps dédié pour la préparation et la correction des sujets...

Dans les lycées, les calendriers internes apparaissent de plus en plus lourds, voire intenable. A partir du mois de janvier – février 2021, les élèves et les enseignants enchaîneront les épreuves. Pour les professeurs, les charges se multiplieront : correction des EC de premières en janvier et mai, des EC de terminales en mai, des épreuves de spécialités de terminales en mars, préparation du grand oral dans des conditions obscures et passage encore plus nébuleux de cette épreuve en juin, épreuve terminale de philo en juin, épreuve anticipée de français...

A cette suite ininterrompue d'évaluations, s'ajoutent bien entendu la préparation des nouveaux programmes, les devoirs habituels, les bulletins, les livrets scolaires... les enseignants de lycée sont soumis cette année à une cadence infernale que le ministère refuse d'entendre et de prendre en compte.

	Évaluations communes	Épreuves finales	Parcours sup
OCT.	TOUT AU LONG DE L'ANNÉE : éducation physique et sportive		
NOV.	15 NOVEMBRE : ouverture de la Banque nationale de sujets		
DEC.		21 DÉCEMBRE : ouverture de l'infonote de l'élève et du professeur de recherche des formations	
JANV.		20 JANVIER : ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux	
FÉV.	15 FÉVRIER : sujets de terminale dans la Banque nationale de sujets		
MARS		15 AU 17 MARS : enseignements de spécialité (24 au 26 mars à La Réunion)	11 MARS : date limite pour formuler ses vœux
AVR.	AVRIL À JUIN : → histoire-géographie → LVX et LVB (écrit et oral) → enseignement scientifique ou mathématiques		9 AVRIL : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux
MAI			27 MAI : ouverture de la phase principale d'admission ; réponses des formations
JUN.		17 JUIN : philosophie 25 JUIN AU 2 JUILLET : Grand oral	16 JUIN : ouverture de la phase complémentaire
JUL.	6 JUILLET : résultats du baccalauréat 7 AU 9 JUILLET : oraux de rattrapage 9 JUILLET : fin de la session 2021		16 JUILLET : fin de la phase principale d'admission

ATTENTION : INCOMPLET, CHANGE TOUS LES JOURS ÉVOLUTION À SUIVRE SUR BFM OU DANS LE CAHIER

CALENDRIER DU BAC 2021 : UNE CLAQUE DE PLUS !

La publication du calendrier du bac via Le Figaro au détour d'une interview de Blanquer, témoigne une nouvelle fois du mépris du ministre. Ce calendrier, conçu en dehors de toute concertation, pose de multiples problèmes :

- Comment organiser en deux jours, les 15 et 16 mars, la passation écrite de toutes les spécialités (hors langues et arts, spécialités rares...) ? Réponse du ministère, il y aura 2 sujets par spécialité ! Les épreuves nationales ne reposeront donc plus sur une évaluation commune de tous les candidats ce qui constitue un affaiblissement supplémentaire du caractère national du diplôme ! Quant aux passations des oraux des spécialités de LV et des ECE prévues dans la foulée, elles présagent d'une désorganisation sans nom des autres cours qui devraient se poursuivre normalement... L'organisation sera sans aucun doute, une nouvelle fois renvoyée au local tant sa complexité est évidente.

- Les délais de corrections s'annoncent intenable (tout en continuant les cours ?), les notes de spécialités devant être intégrées à Parcoursup, tout comme les programmes impossibles à boucler pour cette période de l'année.

- Les professeurs de philosophie ou de français pourraient être amenés à corriger l'épreuve de philosophie ou l'EAF (17 juin) tout en étant convoqués aux passations du grand oral (à partir du 21 juin) !

Rien ne va, sur le fond comme sur la forme.

COVID 19 :

SOUS LES MASQUES LE DROIT RESTE



Continuité pédagogique : dans plusieurs établissements, des pressions sont exercées par les chefs d'établissement voire par des élèves et leur famille, afin que nous mettions en place une continuité pédagogique en cas d'absence d'un élève quelle qu'en soit la raison. Qu'en est-il exactement ?

Aucune nouvelle obligation réglementaire n'existe en ce sens. Notre seule obligation est de remplir le cahier de textes numérique en y indiquant le contenu de la séance, le travail à effectuer et les sujets des devoirs. Toute autre donnée est donc à l'initiative des enseignants. Mettre

son cours en ligne, produire des documents spécifiques pour assurer à la fois les cours en présentiel et les cours à distance notamment n'ont aucun fondement réglementaire et alourdiraient considérablement la charge de travail. En la matière, faire comme avant semble être un mot d'ordre raisonnable. Enseigner par temps de Covid nécessite aussi que nous nous préservions.

Droit à ASA : sauf en cas de Covid avéré, qui implique la mise en arrêt de travail, toutes les autres situations (cas contact, isolement en attente de test et de résultat) doivent conduire à l'attribution d'une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) qui évite de subir la ponction d'un jour de carence et d'entamer ses droits à congé maladie. Il est bon de rappeler cette réalité à nos chefs d'établissement en s'appuyant sur le BO du 17 septembre.

Ne laissez pas un médecin vous prescrire un arrêt de travail en cas d'isolement !

CARRIÈRE

Bilan Capa classe exceptionnelle certifiés : la CAPA consultée pour l'examen des promotions au titre de l'année scolaire 2019-2020 a été réunie le 28 septembre. Nous avons rappelé nos exigences : que la classe exceptionnelle devienne, à terme, une fin de carrière pour toutes et tous, ce qui passe nécessairement par la correction du déséquilibre entre les deux viviers d'accès et l'élargissement des possibilités de promotions aujourd'hui contingentées à 10 % du volume total du corps des certifiés. En séance, nous avons fait des propositions, retenues par l'administration, visant à promouvoir des collègues proches de la retraite afin qu'ils/elles puissent accéder aux indices de la classe exceptionnelle avant leur départ à la retraite et libèrent rapidement une possibilité de promotion pour un autre collègue. Seule cette rotation des promotions est à même de permettre, y compris dans les conditions actuelles, à un maximum de collègues de bénéficier de cette promotion. Avec la disparition des CAPA, tout laisse craindre que l'administration rectorale adopte une toute autre logique conduisant rapidement au blocage de l'accès au grade !

« Grenelle » des professeurs ? Maintes fois annoncée, jamais programmée, la revalorisation de nos métiers est à nouveau sur la table. Les sommes allouées ne cessent de se dégonfler puisqu'on est passé successivement de l'annonce de milliards à celle de 400 millions pour plus de 860 000 professeurs... Par ailleurs, le Ministre lie toute éventuelle avancée à une redéfinition de nos missions et à une individualisation des carrières, à rebours de nos attentes et des besoins. Nous devons collectivement peser pour faire entendre notre refus de toute attaque sur nos métiers et la nécessité d'une revalorisation de nos professions.



La section académique du SNES-FSU organise un stage syndical ayant pour thème l' « inclusion »

Le Jeudi 10 décembre 2020, à Limoges, lieu à préciser, de 9h30 à 16h30

Le stage sera animé par **Jérôme Motard**

responsable national du groupe inclusion scolaire ASH du SNES-FSU

Intervention éventuelle de Paul Devin, secrétaire général du SNPI-FSU, en fonction des possibilités techniques

Comment expliquer que l'inclusion scolaire, qui correspond à un idéal partagé, soit source de souffrance professionnelle ?

Comment construire une société inclusive qui fasse consensus ?

Les politiques censées y contribuer ne parviennent pas à convaincre et se révèlent même contre-productives. Il est urgent de décrypter ce qui est véritablement à l'œuvre derrière la communication ministérielle. Que vaut l'arsenal PIAL/Cap école inclusive/Qualinclus ? Que tirer de la grande concertation sur l'École inclusive menée en 2018-2019 ? Comment s'y retrouver dans le mille-feuille de documents d'accompagnement ? A quoi servent-ils ? En quoi sont-ils contraignants ?

Il est temps de se réapproprier le discours sur l'inclusion pour que celle-ci se fasse véritablement au bénéfice des élèves et dans le respect des personnels.

Les frais de déplacement et de repas sont pris en charge pour les syndiqué-e-s. Le stage est ouvert à toutes et tous, n'hésitez pas à faire suivre ce message à vos collègues non syndiqué-e-s.

La demande d'autorisation d'absence, de droit, est à adresser à la Rectrice par le biais de votre établissement au plus tard un mois avant le stage, soit le 10 novembre.

Le modèle se trouve en ligne sur notre site

Inscription obligatoire par mail s3lim@snés.edu

SUPPRESSIONS DE POSTES EN 2021 : LA SAIGNÉE SE POURSUIT

*Communiqué de presse SNES-FSU académie de Limoges
29 septembre 2020*



Rentrée 2021 : dogmatique et irresponsable !

Le ministre Blanquer vient d'annoncer la suppression de 1 800 emplois de professeurs dans les collèges et lycées pour la rentrée 2021 alors que 28 000 élèves supplémentaires sont attendus !

Traditionnel cadeau de Noël, il faudra attendre le mois de décembre pour connaître la hauteur de la saignée dans notre académie : 70 emplois ont déjà été supprimés depuis 2018 sous le ministère Blanquer, alors que le nombre d'élèves a légèrement augmenté et qu'il est prévu à la hausse pour 2021. C'est à une dégradation continue de l'encadrement des élèves à laquelle est soumise la communauté scolaire : hausse des effectifs par classe, suppression des heures de travail en petit groupe, renvoi de l'aide aux élèves aux heures supplémentaires des professeurs dont la charge de travail ne peut plus être alourdie.

Alors qu'à l'issue du confinement, les difficultés scolaires ont explosé, ces suppressions vont les amplifier et démontrent que Macron et Blanquer sont prêts à sacrifier des générations entières sur l'autel de leur idéologie libérale.

Abandon du collège, réformes du bac et du lycée, Parcoursup, inclusion scolaire sans moyens, projet de réforme de l'éducation prioritaire, projet d'alourdissement des missions des enseignants et de leur formation initiale... tout concourt depuis 2017 à une attaque frontale du Service public d'Éducation, de ses personnels, de l'élan de démocratisation engagé depuis le milieu des années 80.

On comprend mieux pourquoi Blanquer ne cesse de rabâcher que cette rentrée est normale : la mise à sac du second degré se poursuit !

Le SNES-FSU est déterminé à construire une réponse intersyndicale et professionnelle à la hauteur de l'attaque.

